

## Appel à la Grève

Secteur Fédéral CGT des Cheminots  
de la région Nord-Pas de Calais



**21 Septembre 2017**  
**TOUS CONCERNÉS ET MOBILISÉ-E-S !**



La journée d'action du 12 septembre dernier constitue une première étape importante et réussie dans un processus revendicatif impulsé par la CGT, qui s'élargit pour, certes contester la déconstruction des droits des salariés, mais surtout pour gagner un code du travail du XXI<sup>e</sup> siècle, protecteur pour toutes et tous.

La tentative de division des salarié-e-s du public et du privé, rêvée par le Patronat et le Gouvernement, est mise à mal. La forte participation à la grève dans les entreprises (comme à la SNCF) et la densité des cortèges de manifestants, témoignent de la volonté des travailleurs de s'unir pour stopper les mauvais coups annoncés.

Il n'y a aucun doute possible, TOUS les salarié-e-s, quelle que soit leur entreprise, sont concernés par les ordonnances.

Dans le champ d'application de celles-ci, les EPIC sont mentionnés. Les cheminots sont, au même titre que les autres salariés, concernés.

D'ailleurs, la direction a déjà écrit les déclinaisons de cette loi et n'attend que les décrets sortent pour mettre en œuvre !



Gouvernement et Patronat (dont la Direction SNCF) établissent une stratégie concertée pour réduire l'ensemble des droits des salariés.

**LE 21 SEPTEMBRE 2017, par la grève et les manifestations, TOUS ENSEMBLE pour gagner sur nos revendications !**

**RENDEZ-VOUS JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017  
A PARTIR DE 14H30, PORTE DE PARIS, A LILLE.**

37, rue de Tournai, 59000, Lille - Tél. : 03 28 55 76 06 (Interne: 221606)  
Fax : 03 28 55 78 16 (Interne: 221816) - Courriel : [secteur-cgt-cheminots-lille-secretariat@orange.fr](mailto:secteur-cgt-cheminots-lille-secretariat@orange.fr)  
Site Internet: <http://cheminots-cgt-nord-pas-de-calais.fr/>

# MAIS AU FAIT, LE PROJET DE LOI TRAVAIL XXL C'EST QUOI ?

## ☞ LA PRÉCARITÉ À TOUS LES ÉTAGES

Un employeur « oublié » de transmettre dans les délais légaux votre contrat de travail en CDD, vous n'aurez plus la possibilité d'obtenir des juges, aux prud'hommes, la requalification du contrat en CDI.

**Ce sont des milliers de cas contentieux aujourd'hui !** En cas d'accord de branche, les contrats en CDD pourraient être renouvelés jusqu'à cinq ans (normes européennes), les délais de carence entre deux CDD pourraient être remis en cause, favorisant la multiplication de contrats plus courts renouvelés ou pas.

**Les CDI de chantier**, de mission ou de projet seraient généralisés à toutes les professions, à moindre coût puisque sans versement de la prime de précarité.

**C'est la précarisation des emplois qui deviendrait la norme**, ce serait alors très vite la disparition de tout emploi stable en CDI. Déjà 8 jeunes sur 10 sont embauchés aujourd'hui en contrats de plus en plus courts !

Si le droit du travail reste très protecteur, c'est parce que plus de 90 % des actifs sont couverts par des conventions collectives. Demain si ce projet de loi aboutit, ces garanties pourraient disparaître, au gré de négociations sous pression, soumises au chantage à l'emploi dans chaque entreprise.

## ☞ PERMIS DE LICENCIER À TOUT VA !

**Désormais votre contrat de travail ne vous protégerait plus**, l'employeur aurait la possibilité de se débarrasser de vous si vous n'acceptez pas une modification de votre contrat de travail à la baisse en matière de rémunération par rapport à l'augmentation de votre temps de travail.

Les employeurs pourraient facilement calculer le coût de l'indemnité de licenciement et son amortissement avec l'embauche d'un jeune de qualification égale mais bien moins bien payé que vous. **Comme à GM&S aujourd'hui**, les grands groupes pourraient désormais organiser les difficultés d'une entreprise dont ils veulent se débarrasser en France pour aller produire ailleurs à moindre coût.

**Avec la loi XXL c'est le dumping social et les licenciements boursiers institutionnalisés ! Des milliers d'emplois, particulièrement dans l'industrie, sont menacés.**



## ☞ DES RECLS IMPORTANTS EN MATIÈRE DE SANTÉ

- Banalisation du travail de nuit dans le commerce,
- Remise en cause de la pénibilité,
- Destruction du CHSCT, cet outil utile pour vous protéger contre les accidents et maladies professionnelles !

Même les travailleurs en situation de handicap ne sont pas à l'abri de règles qui varient d'une entreprise à l'autre... Salarié kleenex, le temps d'un chantier, vous pourriez être exposés à des risques graves (produits toxiques, postes dangereux, polluants...) en toute impunité pour les entreprises.

Le rétablissement du jour de carence dans la fonction publique en cas d'arrêt maladie va limiter l'accès aux soins pour des raisons financières à des milliers d'entre vous, à l'instar du secteur privé. **Il faut au contraire garantir dans le privé comme dans le secteur public une prise en charge sans perte de salaire, dès le premier jour de maladie.**

## ☞ CSG ET COTISATIONS SOCIALES

Tous perdants, salariés du privé, fonctionnaires, retraités, privés d'emploi ! L'augmentation de la CSG en lieu et place des cotisations sociales conduira à remettre en cause le principe de solidarité tout au long de la vie créé par la Sécurité sociale.

Ce serait donc moins de retraite, moins de soins, moins de couverture chômage, moins d'allocations famille, moins de services publics...

## ☞ UN CODE DU TRAVAIL PAR ENTREPRISE

Les règles en matière de congés - y compris maternité - de primes diverses, de 13e mois, pourraient être négociées ou renégociées à la baisse **sans aucune garantie d'une entreprise à l'autre.**

C'est le retour à la loi de la Jungle et à la mise en concurrence des salariés, particulièrement pour les salariés de petites et moyennes entreprises. Ces entreprises sont souvent dépendantes de groupes financiers pour qui elles travaillent en sous-traitance et c'est sur la baisse de vos conditions de travail et de votre salaire que se concluront les marchés.

## ☞ RETOUR AU FACE À FACE ENTRE EMPLOYEUR ET SALARIÉ ISOLÉ

La mise en place d'un référendum à la seule initiative de l'employeur, **le choix de tenir des négociations avec des salariés sans mandat syndical donc non protégés, isolés, peu ou pas formés à la négociation, remet en place des relations très déséquilibrées.**

C'est le pot de fer contre le pot de terre ! Cela aboutirait automatiquement à des reculs énormes en matière de conditions de travail, de rémunération, de droits sociaux...

37, rue de Tournai, 59000, Lille - Tél. : 03 28 55 76 06 (Interne: 221606)

Fax : 03 28 55 78 16 (Interne: 221816) - Courriel : [secteur-cgt-cheminots-lille-secretariat@orange.fr](mailto:secteur-cgt-cheminots-lille-secretariat@orange.fr)

Site Internet: <http://cheminots-cgt-nord-pas-de-calais.fr/>